



Tetuna'e te ari'i fa'ature

TETUNA'E
ET LES LOIS TAHITIENNES
MARDI 3 JUIN 2025
Assemblée de la Polynésie française

OUVERT AU PUBLIC

EXPOSITION
jusqu'au 13 juin

CONFÉRENCE
Renseignements
au 40 41 63 75



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

UPF 
UNIVERSITÉ
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

8 h 30 Cérémonie d'ouverture - Jardins de la Reine Pomare IV

'Orero de M. Steve CHAILLOUX, Président de la commission du tourisme et de la culture de l'Assemblée de la Polynésie française

8 h 40 Himene Tārava

8 h 50 Discours de M. Antony GEROS, Président de l'Assemblée de la Polynésie française

9 h Himene Rū'au

9 h 10 Visite inaugurale de l'exposition - Hall René Leboucher

9 h 30 Conférence - Hémicycle

Bruno SAURA

TETUNA'E LE PATRIARCHE TAHITIEN

La reine Marautaaoroa Salmon a présenté, dans ses *Mémoires*, son ancêtre Tetunae (ou Tetuna'e) comme le premier *ari'i nui* tahitien, c'est-à-dire, le premier grand chef aîné et sacré de cette île. Il aurait régné sur l'ensemble de Tahiti avant d'y établir différentes chefferies – *mata'eina'a* – pour ses petits-enfants. Son "règne" figure une sorte d'âge d'or idéal d'un pouvoir centralisé à Vaiari (Papeari) autour d'un patriarche et d'un *marae*, Farepu'a. Dans sa chefferie, Tetuna'e aurait créé l'ordre des *hiva*, sorte de "garde royale" et aurait donné des "lois" (*parau tapu*) à son peuple. Il est un grand ancêtre fondateur, un personnage pour partie historique et pour partie mythique.

10 h 30 Philippe NEUFFER - Intervention en tahitien, traduction simultanée en français accessible via www.assemblee.pf

TETUNAE TE ARII FAATURE

Te tumu no teie vauvauraa manaò, oia hoì no te faahiroà faahou i te parau no Tetunae na roto ihoa ra i te mau ture ta na haaputuputu e ta te mau Teva i tapeà maitai mai te tau e te tau.

E ture maòhi teie no te mau arii, no te haapii ia ratou mea nahea ia faatere i te nunaa e hou roa atu, mea na hea ia faatere ia ratou iho na mua roa.

E ture maohi no te mea mea na roto i te reo maohi i te papai raa hia.

No reira, aita ta te reo farani e tuhaa i roto i teie vauvauraa manaò na roto noa i te reo maòhi.

TETUNAE LE ARII LÉGISLATEUR

Le but de cette communication réside dans la nécessité de convoquer le souvenir de Tetunae au travers des lois qu'il a codifiées et que les Teva ont su conserver de longues décennies.

Ce sont des lois mā'ohi qui s'appliquaient aux ari'i afin de les guider dans leur gouvernance, et tout simplement pour leur apprendre à se gouverner avant tout.

Ce sont des lois mā'ohi parce qu'elles sont écrites en reo mā'ohi.

C'est la raison pour laquelle la langue française n'a pas sa place dans cette communication, qui ne sera donnée qu'en reo mā'ohi.

11 h 30 Fin de la conférence

Bruno SAURA

Professeur des universités en Civilisation polynésienne, à l'Université de la Polynésie française. Docteur en science politique, habilité à diriger des recherches en anthropologie, il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages relatifs à la Polynésie des temps passés et présents, dont *Les bûchers de Faaité* (1990), *Pouvanaa Oopa* (1998), *Tahiti ma'ohi* (2008), *Un poisson nommé Tahiti* (2019).



Philippe NEUFFER

Philippe Temauiarii NEUFFER e 54 matahiti to na.

E paruru teie tei aravihi i te ture a te hau, te faaòhipa atoa te ture faahepo e te tivira. 28 matahiti i te raveraa i te ohipa faaò ture. 8 matahiti i roto i te piha a te hau. Ua hamata oia i te torà paruru i Pari e ua haamau i ta na pu ohiparaa i Papeete i te matahiti 2007.

Te haapii atoa nei oia i te ture maohi, na roto i te reo maohi, i te haapiiraa papa toru i Outumaoro i roto i te tuhaa o te reo.

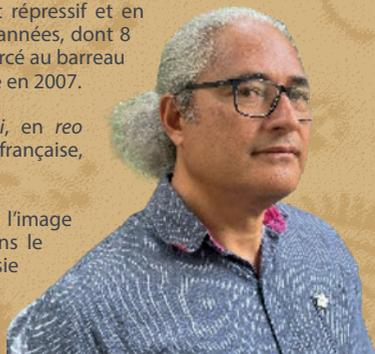
Te tautoo nei oia ia hiroà faahou te mau ture maohi, mai te rahui tei haamanahia i roto i te puta ture no te arutaimareva.

Philippe Temauiarii NEUFFER a 54 ans.

Il exerce en tant qu'avocat avec une dominance en droit public assortie d'une expertise en droit répressif et en droit civil. Il pratique le droit depuis 28 années, dont 8 années en service public. Après avoir exercé au barreau de Paris, il a ouvert son cabinet à Papeete en 2007.

Il enseigne aujourd'hui les *ture mā'ohi*, en reo mā'ohi, à l'Université de la Polynésie française, dans le département Lettres.

Il travaille à ressusciter les *ture mā'ohi*, à l'image du *rāhui*, qui est aujourd'hui inscrit dans le Code de l'environnement de la Polynésie française.



Retrouvez les panneaux de l'exposition
« Tetuna'e te ari'i fa'ature
Tetuna'e et les lois tahitiennes »

ainsi que le replay intégral de la cérémonie d'ouverture
et des conférences

sur le site internet de l'Assemblée de la Polynésie française.

Une page dédiée vous permettra de revivre
cet événement en ligne.



Scannez
ce QR Code



Suivez l'événement en direct via :
« Facebook Live » ou le « direct Youtube »



L'existence des Hiva, pas plus que celle de Tetuná, n'a pu être documentée et illustrée. La représentation, en 1788, de J. Grasset de Saint-Sauveur dans « Costumes civils actuels de tous les peuples », de ce guerrier muni d'une lance, en donne peut-être la représentation la plus proche de notre imaginaire.



En fond : Représentation de la création du monde par Patore, grand chef de Anaa, recueillie par X. Cailliet en 1869, dont la photographie prise par Spitz a été donnée au Bishop Museum. C'est la première fois qu'un mythe n'est pas véhiculé par l'oralité ou par les textes, mais par le dessin.



Homme et requin, motif d'une fresque de Eiaone, Hiva Oa, relevée par S. Millerström, H. Baumgartner, G. Cordonnier. Département d'Archéologie.



En fond : Tapa de Tahiti, Florence. On remarque une similitude entre ses motifs et ceux utilisés dans le tatouage.